



NOM(s) et Prénom(s) du/des responsable(s) légal(aux) :

Adresse :

Code Postal : /___/___/ Ville :

NOM et Prénom de l'enfant : Classe :

SORTIE DES ELEVES DE LA PS AU CE1

Nom et prénom des personnes autorisées à récupérer les enfants à l'école (fin des cours ou de l'accueil périscolaire) :

1. **NOM et Prénom :**

Adresse :

Téléphone : /___/___/___/___/___/

2. **NOM et Prénom :**

Adresse :

Téléphone : /___/___/___/___/___/

3. **NOM et Prénom :**

Adresse :

Téléphone : /___/___/___/___/___/

**AUTORISATION PARENTALE POUR LA SORTIE DES ELEVES
CE2 – CM1-CM2**

Autorisent leur enfant à rentrer seul après les cours ou l'étude du soir.

Indiquer les jours et les sorties concernées. Une carte d'autorisation de sortie sera délivrée à votre enfant la semaine de la rentrée. Elle devra être présentée à l'enseignant au portail pour sortir.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="radio"/> 11 h 45	<input type="radio"/> 11 h 45	<input type="radio"/> 11 h 45	<input type="radio"/> 11 h 45
<input type="radio"/> 16 h 30	<input type="radio"/> 16 h 30	<input type="radio"/> 16 h 30	<input type="radio"/> 16 h 30
<input type="radio"/> 17 h 45	<input type="radio"/> 17 h 45	<input type="radio"/> 17 h 45	<input type="radio"/> 17 h 45
<input type="radio"/> 18 h 30	<input type="radio"/> 18 h 30	<input type="radio"/> 18 h 30	<input type="radio"/> 18 h 30

N'autorisent pas leur enfant à rentrer seul.

Nommer dans ce cas les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant. (Utilisez la partie concernant les enfants de la PS au CE1.)

Toute modification doit être signalée par écrit auprès de l'enseignant de l'enfant.

Cette autorisation peut être téléchargée sur notre site.

Date : /___/___/___/

Signature du Responsable Légal :